

LES PÊCHES

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PAR DES ÉTRANGERS—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à une question de la plus haute urgence.

Il s'agit de la gestion et de la conservation de nos ressources aquatiques à la fois sur la côte de l'Atlantique et celle du Pacifique. L'exploitation de nos ressources aquatiques par des étrangers, surtout par l'Union soviétique, exige que le Canada assume ses responsabilités conformément au droit de la mer et prenne l'initiative d'une conférence internationale sur la conservation et la gestion du poisson.

Avec le consentement de la Chambre, je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), la motion suivante:

Que la Chambre prie le gouvernement de prendre l'initiative de convoquer une conférence internationale des pays qui font la pêche pour discuter de la conservation et de la gestion des ressources aquatiques dans les eaux adjacentes aux mers territoriales du Canada.

M. l'Orateur: Encore une fois, cette motion exige l'assentiment unanime. L'assentiment est-il unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: L'assentiment n'est pas unanime. Il n'est pas possible d'accepter la motion du député maintenant.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PAR M. HAROLD HUSKILSON

Question n° 513—**M. Crouse:**

1. En quelle qualité, M. Harold Huskilson, de Lockeport et Shelburne (N.-É.), a-t-il annoncé dernièrement des travaux fédéraux en Nouvelle-Écosse?

2. Le gouvernement juge-t-il convenable de communiquer un tel renseignement par cette personne plutôt que par le bureau du ministre ou la Division d'information du ministère intéressé et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le ministère des Travaux publics ignore le statut officiel de M. Harold Huskilson.

2. Sans objet.

OTTAWA—LES BUREAUX DE CERTAINS MINISTRES D'ÉTAT

Question n° 587—**M. Winch:**

1. Les deux ministres d'État désignés tout récemment ont-ils des bureaux situés dans des édifices du gouvernement, et dans l'affirmative, a-t-il fallu exécuter des travaux de rénovation et, dans chaque cas, lesquels?

2. Quel a été le prix des rénovations dans chaque cas?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Des travaux ont été exécutés à l'immeuble National, 130, rue Slater, Ottawa, afin d'y aménager des bureaux pour l'honorable R. D. G. Stanbury. On y a effectué des travaux de peinture, de cloisonnement, de modifications électriques et mécaniques, de même que l'aménagement d'une nouvelle porte.

L'honorable H. E. Gray occupe un bureau à l'immeuble Confédération, rue Wellington, Ottawa. Les travaux de rénovation à ces locaux comprenaient des travaux de peinture et l'installation de nouveaux appareils électriques.

2. Coût des travaux à l'immeuble National, \$2,500; Coût des travaux à l'immeuble Confédération, \$720.

TRAVAUX PUBLICS—LA CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE FÉDÉRAL À ANDOVER (N.-B.)

Question n° 713—**M. Coates:**

1. A quelle date a été construit au poste frontière situé entre Andover (N.-B.) et Fort Fairfield (Maine) l'édifice fédéral actuellement désaffecté et combien en a coûté la construction?

2. L'édifice en question a-t-il jamais été utilisé par le gouvernement fédéral et, si oui, pour quelles périodes de temps depuis qu'il est construit?

3. Dans quel but a-t-on construit l'édifice et pourquoi est-il resté sans servir pendant des périodes prolongées?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il jamais pris des mesures pour disposer de l'édifice ou a-t-il reçu des propositions à ce sujet et, si oui, quelles étaient ces propositions?

5. Quelles sont actuellement les intentions du gouvernement fédéral au sujet de cet édifice?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et le ministère du Revenu national m'informent comme suit: 1. Un marché, au coût de \$218,181.60 a été adjugé en novembre 1952 pour la construction de l'immeuble fédéral et les travaux étaient achevés en septembre 1954.

2. Depuis sa construction, cet édifice a été utilisé à intervalles irréguliers par les Douanes.

3. Au moment de sa construction, il y avait lieu de croire que l'État du Maine se proposait de construire une nouvelle route qui traverserait la partie nord du Maine, reliant les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick à Andover. Le ministère du Revenu national croyait que la nouvelle route